

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

**Avis n° 143 Tome V (2019-2020) de Mme Chantal DESEYNE,
rapporteur pour avis sur les crédits de l'action n° 15
« Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives »
du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »**

Des indicateurs de tendance rassurants, mais des niveaux de consommation qui restent préoccupants, et des phénomènes de mode à surveiller

Tabac et alcool sont en recul, mais toujours destructeurs

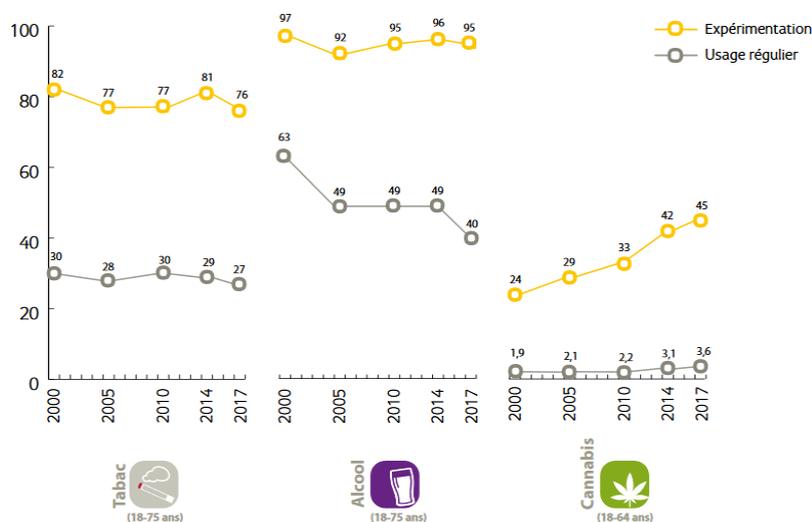
La baisse du nombre de fumeurs se poursuit. D'après l'édition 2019 du baromètre annuel de Santé publique France, le nombre de fumeurs a baissé de 1,6 million, soit 12 %, en deux ans. Cela traduit non seulement l'arrêt du tabac par les fumeurs, mais aussi la réduction du nombre de nouveaux fumeurs.

Ces bons résultats sont le fait de politiques publiques déterminées : hausse du prix, paquet neutre, remboursement des produits nicotiques, opération « Mois sans tabac », etc. La communication des pouvoirs publics, depuis des années, a aussi contribué à ternir l'image du tabac chez les plus jeunes.

La part des adultes consommant de l'alcool à une fréquence hebdomadaire est en baisse, mais celle des consommateurs quotidiens se stabilise à 10 %. Près de 10,6 millions de personnes dépassent les seuils de consommation à moindre risque fixés par les pouvoirs publics (pas plus de 10 verres par semaine et deux par jour ; respecter des jours sans consommation).

Tabac et alcool continuent à faire des ravages : chaque année, leur sont respectivement imputables 75 000 et 41 000 décès. Leur coût respectif est estimé à 120 milliards d'euros pour la société française chaque année, si l'on prend en compte le coût des vies perdues, du trafic et de la perte de qualité de vie.

Niveaux d'usage de tabac, alcool et cannabis chez les adultes
(en %. Source : Santé publique France)



Autres drogues : installation du cannabis, diversification des usages

Installation du cannabis

La France est le pays dans lequel la prévalence de la consommation de cannabis, quoiqu'en baisse, est la plus élevée chez les jeunes et les adultes en Europe. Un quart des usagers présentent un risque élevé d'usage problématique ou de dépendance, proportion en hausse de quatre points depuis 2014 : plus d'un million de personnes sont concernées.

Cocaïne et crack

L'usage au cours de l'année de la cocaïne a été multiplié par 8 entre 2000 et 2017, mais ne concerne que 1,6 % de la population. Les consommateurs de crack, forme basée de la cocaïne, sont de plus en plus nombreux, et les saisies sont les plus élevées depuis 2000.

Produits de synthèse

Les solvants et préparations chimiques euphorisantes comme le GHB/GBL, le *poppers* ou le protoxyde d'azote connaissent une visibilité accrue mais restent cantonnés aux contextes sexuel et/ou festif. **Le poppers est aujourd'hui l'un des produits psychoactifs les plus expérimentés par les jeunes de 17 ans** après l'alcool, le tabac et le cannabis. Le **protoxyde d'azote**, peu cher et accessible légalement, connaît un certain succès chez les plus jeunes.

Mieux protéger les jeunes des addictions, avec ou sans substance

Cette année, votre rapporteur pour avis s'est particulièrement intéressée à l'addiction des jeunes en auditionnant notamment le Dr Olivier Phan, pédopsychiatre et chercheur à l'Inserm.

- En matière d'addiction au cannabis, **des outils de prise en charge rapide plus développés** seraient utiles, concentrés sur les jeunes en souffrance (ceux adressés à la protection judiciaire de la jeunesse par exemple) et ouverts à toutes les méthodes thérapeutiques.
- **L'addiction aux jeux vidéo** se développe sur des profils de type phobique et propices à l'isolement, sur lesquels la prévention ne fonctionne guère. Le **repérage précoce**, celui du désinvestissement scolaire notamment, au sein de l'éducation nationale et avec l'appui de la médecine scolaire, est fondamental pour prévenir ce type de dépendance.

Une politique publique de lutte contre les addictions qui s'inscrit largement dans la continuité des plans précédents

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022

6 axes	6 défis
Axe 1 : une prévention pour tous et tout au long de la vie	protéger dès le plus jeune âge
Axe 2 : une meilleure réponse pour les citoyens et la société aux conséquences des addictions	mieux répondre aux conséquences des addictions pour les citoyens et la société
Axe 3 : un engagement fort contre les trafics	améliorer l'efficacité de la lutte contre le trafic
Axe 4 : la recherche et l'observation au service de l'action	renforcer les connaissances et favoriser leur diffusion
Axe 5 : un impératif : observer et agir aussi au-delà de nos frontières	renforcer la coopération internationale
Axe 6 : mobiliser dans les outre-mer	créer les conditions de l'efficacité de l'action publique sur l'ensemble du territoire

Le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions, couvrant la période 2018-2022, tient en partie compte des préconisations formulées naguère, notamment par votre commission :

- **Améliorer l'information** : la première priorité consiste à clarifier le discours public sur les risques et dommages liés à l'alcool et au cannabis – notamment à l'attention des jeunes.
- **Respecter l'équivalence des soins entre milieu ouvert et milieu carcéral**. La priorité n° 10 consiste ainsi à diminuer les risques pour les personnes sous main de justice.
- **Trois addictions sans substance sont prises en compte** : les écrans, les jeux vidéo et les jeux de hasard et d'argent. Le programme d'études de l'OFDT devrait en porter la trace.
- De plus, un arrêté du 15 juillet 2019 a réduit de 3 à 1 an la durée minimale de fonctionnement des **salles de consommation à moindre risque** et ouvert leurs portes aux consommateurs autres qu'injecteurs-inhalateurs, ainsi. L'ouverture d'un nouveau centre est hélas retardée par l'échéance des élections municipales.
- Les **phénomènes addictifs outre-mer** devraient enfin faire l'objet d'une attention spécifique du plan (axe 6).

Toutefois, le nouveau plan suscite un **certain nombre d'interrogations** :

- Il contient, comme les précédents, **plus de 200 mesures** ; votre commission a déjà alerté le Gouvernement sur le risque de brouillage de la politique menée et de **saupoudrage des crédits** qui y sont associés.
- La création par la LFSS pour 2019 d'un **fonds de lutte contre les addictions au sein de la Cnam**, dont la gouvernance a été mise en place en juin 2019, fait **perdre en lisibilité** à l'action publique.
- **Aucune mesure significative** – sur le prix ou la publicité par exemple – ne renforce l'arsenal de lutte **contre les addictions à l'alcool**. La préférence est donnée au renforcement du contrôle de l'interdiction de vente aux mineurs.
- La prévention de la consommation de **cannabis** met surtout l'accent, comme précédemment, sur les **compétences psychosociales, ce qui n'est pas suffisant**. Une campagne sanitaire nationale serait bienvenue. Le marché est évalué à 1,1 milliard d'euros – soit la moitié du marché national des drogues illicites –, et a donné lieu en 2017 à la saisie de 20 tonnes, contre 5,6 en 2013, de produits de plus en plus dosés.

Un cadre budgétaire toujours plus contraint

Les ressources de la Mildeca proviennent :

- des crédits ouverts en loi de finances
- du dixième du montant du fonds de concours « Drogues » créé par la loi du 9 juillet 2010.

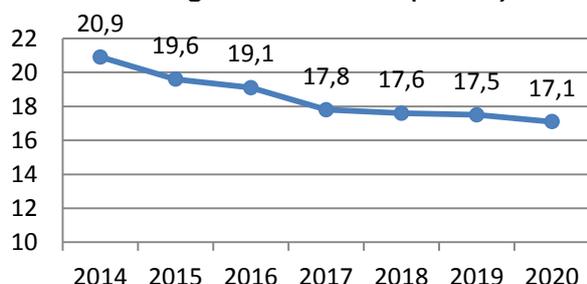
Crédits de paiement pour 2020 (en euros)		PLF 2019	PLF 2020
Action n° 15 « Mildeca »		17 496 968	17 101 000 (-2,3 %)
<i>dont subventions pour charges de service public</i>	Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)	2 805 000	2 575 000 (- 8 %)
	Centre interministériel de formation anti-drogue (Cifad)	365 000	357 000 (- 2,2 %)

Source : PAP de la mission annexé au PLF pour 2020

Des crédits budgétaires en baisse

Pour 2020, des efforts importants sont encore demandés à la Mildeca en termes de personnel : le plafond d'ETP est en effet amputé de deux unités, après l'avoir été d'une unité l'an dernier, ce qui est considérable pour une si petite structure.

Dotation budgétaire Mildeca (en M€)



Source : lois de finances initiales.

Les dépenses d'intervention financent pour un quart des projets de prévention et de recherche scientifique et pour les trois quarts restants financent la déclinaison territoriale du plan national de mobilisation contre les addictions par les chefs de projet Mildeca dans les préfetures, en lien avec les partenaires institutionnels locaux. C'est une priorité d'action pour la Mildeca en 2020.

Le fonds de concours « Drogue »

La somme apportée en 2020 par le fonds de concours devrait avoisiner les **20 millions d'euros, soit le niveau des années 2008-2009**. Bonne nouvelle pour la Mildeca, cette somme témoigne de l'efficacité des services de police mais aussi de la **vigueur des trafics**.

Les opérateurs de la Mildeca : des réorganisations annoncées

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Sa subvention pour charges de service public tient compte de l'économie de 400 000 euros occasionnée par son installation dans un bâtiment domanial et de transfert à l'OFDT des missions de l'Observatoire des jeux.

L'OFDT engagera en 2020 une refonte de son organisation interne, pour la rendre plus adéquate à sa taille, et sa convention constitutive pourrait enfin être réécrite pour y mieux faire apparaître les addictions sans substance dans les objets d'étude.

Le Centre interministériel de formation anti-drogue (Cifad)

Créé en 1992 afin de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les drogues et d'échanger les savoir-faire avec les États de la Caraïbe et d'Amérique latine, le Cifad est basé à Fort-de-France.

Dans un rapport de juin 2019, l'inspection générale de l'administration a préconisé de modifier substantiellement ses missions, son organisation et son mode de pilotage. **Sa transformation est annoncée dans le cadre du plan national de mobilisation contre les addictions.**

*

Suivant l'avis de son rapporteur pour avis, la commission des affaires sociales a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'action n° 15 « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».



Commission des affaires sociales
<http://www.senat.fr/commission/soc/index.html>
 téléphone : 01 42 34 20 84
secrétaires.affaires-sociales@senat.fr

Chantal DESEYNE
 Rapporteur pour avis
 Sénateur d'Eure-et-Loir
 (Les Républicains)



Le présent document et le rapport complet n° 143 Tome III sont disponibles sur internet :
<http://www.senat.fr/rap/a19-143-3/a19-143-3.html>